17. Mrz. 1921 Singeschrieben Fol. 601

Berne, le 16 mars 1981.

B. Sighilast AJ.

A l'Association de Secours mutuel et de protection des intérêts suisses en Russie,

Cenève.

Passage des Lions.

Monsieur le Président,

En nous référant à vos communications récentes à propos de vos desiderata relatifs à la sauvegarde des intérêts suisses dans certains pays issus de l'ancienne Russie, nous avons l'honneur de vous informer qu'en présence de la reconnaissance de jure et sans conditions de la Lettonie, de l'Esthonie et de la Géorgie par le Conseil Suprême et par toute une série d'Etats qui n'y siègent pas, la Suisse ne peut plus ajourner la reconnaissance sance sans froisser inutilement l'amour propre d'une partie du moins de ces jeunes républiques.

En reconnaissant sans conditions la Lettonie et l'Esthonie, les Gouvernements étrangers ont évidemment pensé qu'il est plus facile de négocier avec un Etat reconnu, en entretenant avec lui des relations normales. La Suisse ne saurait donc tarder outre mesure à en faire



autant, sans nuire à ses intérêts; aussi certains Stats baltiques commencent à s'impatienter.

Telle semble aussi avoir été l'idée des rédacteurs de l'avant-projet français d'un traité à conclure par les Etats européens lésés avec la Russie et les Etats composés de territoires jadis russes, avant-projet que vous nous aviez communiqué le 23 juin 1920. On paraissait vouloir attendre que la Russie et les "Randstaatem" se soient stabilisés et qu'en particulier l'ancien Empire des tsars soit redevenu un pays avec lequel on peut traiter. Comme la Russie n'est pas encore rétablie, il faut cheroner à s'entendre avec les "Randstaaten" et nous nuirions certainement à nos intérêts en retardant plus longtemps la reconnaissance de seux d'entre eux qui nous inspirent confiance. La Lettonie, par exemple, refuse aujourd'hui la reconnaissance de facto que nous lui avons offerte à certaines conditions et demande, forte de la reconnaissance de jure et sans conditions par 18 Etats, à être reconnue de plein droit aussi par la Suisso.

En présence de ces nombreuses reconnaissances (entre autres de l'Esthonie), nous vous serions vivement obligés de vouloir bien nous dire aussi rapidement que possible où en sont actuellement les négociations qui serpoursuivent entre les différentes Associations étrangères:

avec lesquelles vous êtes en rapport et les divers Stats baltiques. Ces Associations pourront peut-être aussi vous renseigner comment procèdent depuis la reconnaissance officielle de ces Stats les Couvernements respectifs pour sauvegarder les droits de leurs nationaux lésés.

Agréez, Monsieur le Président, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre considération trèsdistinguée.

> Le Chef de la Division des Affaires étrangères